

5 septembre 2006

06.377

Question du groupe socialiste*(question déposée après 14h00)***L'école de l'égalité**

Pour lutter contre les préjugés liés au sexe, les bureaux de l'égalité des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud – en collaboration avec divers départements de l'instruction publique – ont développé un projet de sensibilisation concernant tous les niveaux de l'école obligatoire ainsi que le cycle pré-obligatoire. Partant de l'idée que l'école doit participer de façon active à la promotion de la mixité et à la lutte contre les stéréotypes liés au sexe, ils ont édité quatre fascicules destinés au corps enseignant. L'usage en est facultatif. Les principaux atouts de "L'école de l'égalité" sont notamment que:

- Le projet s'intègre aux activités ordinaires de la classe;
- Il a été élaboré sur un plan intercantonal;
- Il intègre le plan d'études cadre romand PECARO;
- Il a été validé par la commission d'évaluation de la Conférence de l'instruction publique.

Le DECS peut-il nous dire pour quelle-s raison-s ces fascicules destinés aux enfants de 4 à 8 ans "s'ouvrir à l'égalité", 8 à 12 ans "s'exercer à l'égalité" I et II et 12 à 16 ans "se réaliser dans l'égalité" ne seront pas distribués dans notre canton?

Signataires: J.-M. Gaberell, O. Duvoisin, C. Siegenthaler, M. Guillaume-Gentil-Henry, C. Staehli-Wolf, M. Ebel, E. Flury, L. Boegli, J.-N. Karakash, A. Bringolf, D. Angst, M.-F. Monnier Douard, P. Hermann, M. Droguett, L. Debrot, Ph. Weissbrodt et P.-A. Thiébaud.